



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
MONTAGNY  
près-Yverdon

Montagny, le 2 octobre 2021

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

**Séance** du 27 septembre 2021

**Présidence** : Jean-Marc Cochet, Président

**Présents** : 23 membres

Dans sa séance du 27 septembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

- assermenté Mme Elisa Mira
- adopté le préavis municipal N° 1/21 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 au taux inchangé de **64.5 %** de l'impôt cantonal de base
- adopté les Art. 1 à 7 du préavis municipal N° 2/21 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières et de plaider en cas de litige, dans le cadre de la Loi sur les communes
- adopté les Art. 1 à 3 du préavis municipal N° 3/21 concernant l'octroi d'une autorisation générale de dépenses, urgentes et imprévisibles, relatives à la gestion des biens publics
- amendé et adopté les Art. 1 et 2 du préavis municipal N° 4/21 relatif à la fixation des indemnités et rémunérations pour le Conseil communal et la Municipalité
- amendé et adopté le préavis N° 5/22 concernant une demande de crédit de **Fr. 125'000.--** pour la rénovation et la mise en conformité de la place de jeux du centre du village.

Le Président

Jean-Marc Cochet



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet